



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

54, rue Principale
Lot 4 729 856
Cadastre du Québec
Propriétaire : Garage Michel Genest Inc.

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un agrandissement du bâtiment principal du côté de la 5e Avenue Est à 0 mètre incluant l'avant-toit au lieu de 0,6 mètre pour l'avant-toit et au lieu d'une marge de recul avant prescrit au règlement de zonage qui doit être calculé selon l'article 8.1.2 (moyenne des bâtiments avoisinants) par un arpenteur-géomètre tel que prescrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 juin 2023 à 19 heures, à la salle du conseil municipal, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 17 mai 2023

Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe